## Initiatives ministérielles

En ce cinquième anniversaire du massacre de l'École Polytechnique, je crois que nous devons accorder une attention spéciale à la violence contre les femmes. En tant que société, nous devons clairement faire comprendre que la violence au foyer à l'égard des femmes et des enfants ne sera pas plus tolérée que la violence à l'égard des inconnus. Que la violence émane d'un conjoint, d'un parent, d'un ami, d'un collègue, d'un patron ou même d'un inconnu, c'est un problème auquel nous devons nous attaquer. L'évolution a donné au mâle une force physique supérieure à celle de la femelle de l'espèce, mais nos lois sont censées établir des règles du jeu équitables.

Depuis malheureusement de nombreuses années, la loi fait preuve d'indulgence à l'égard de certaines formes de violence contre les femmes, surtout la violence conjugale. Même de nos jours, alors que la société condamne publiquement les actes de violence, le fait que la victime était le conjoint de l'agresseur semble constituer une circonstance atténuante dans ces crimes.

Nous ne pouvons pas continuer à excuser la violence contre les femmes et les enfants. Nous devons continuer à nous attaquer à ce problème. Que ce soit par l'éducation, par l'intervention communautaire, par un traitement ou par les sanctions prévues pour les actes criminels, nous devons répéter le message que la violence n'est pas un moyen d'expression acceptable. Il n'est pas acceptable d'infliger des mauvais traitements à son conjoint, à ses enfants ou, d'ailleurs, à n'importe quel autre être humain.

À titre de mère de quatre garçons, je trouve parfois difficile d'encourager les jeunes garçons, qui sont naturellement rudes et agressifs, à comprendre qu'il y a des limites à cette agressivité. Je crois qu'en tant que parents, nous avons à l'égard non seulement de nos jeunes garçons mais aussi de nos jeunes filles la responsabilité de les amener à exprimer leurs sentiments d'exaspération et de colère autrement que par la violence.

Je vous remercie de m'avoir permis de prendre part à ce débat. J'espère que nous verrons d'ici 20 ans un changement marqué touchant la violence envers qui que ce soit.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais féliciter la députée de son excellent discours et de nous avoir présenté une foule de données intéressantes. J'ai toutefois des réserves à formuler au sujet d'une bonne partie de ses propos. La députée a donné un certain nombre de sources pour les études qu'elles a citées. Cela peut toujours être utile.

Je voudrais savoir dans quelle étude il est dit qu'une majorité de Canadiens sont favorables au rétablissement de la peine capitale. Il me semble qu'elle a dit cela dans son discours, et je ne mets pas en doute la validité de cette affirmation. Je saurais gré à la députée de bien vouloir nous dire de quelle étude cette affirmation est tirée. Et je ne mets aucunement en doute l'intégrité de la députée en lui demandant ce renseignement.

## • (1235)

Mme Meredith: Madame la Présidente, plusieurs sondages ont en fait été tenus sur la question. Le premier d'entre eux date, sauf erreur, de 1982–1983; 80 p. 100 des gens interrogés avaient alors répondu qu'ils étaient favorables au rétablissement de la peine capitale. Dans un autre sondage réalisé il y a quelques

années, 76 p. 100 des gens interrogés se sont dits favorables au rétablissement de la peine capitale.

## [Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention le discours de ma collègue. J'aurais quelques remarques à faire sur le fait que, oui, il est important de dénoncer les situations pénibles et criminelles qui se sont présentées, mais qu'il est aussi important de réfléchir, dans le cadre d'un débat comme celui d'aujourd'hui, sur les causes réelles d'une telle situation. Effectivement, les comportements violents qu'on retrouve ne sont souvent que les symptômes d'une situation qui a été créée par la société.

À ce sujet, je pense qu'on doit examiner particulièrement la réforme des programmes sociaux et la façon dont on veut aider tout le monde à vivre dans des conditions acceptables.

Si on faisait une analyse en profondeur, ne pourrait—on en venir à la conclusion que les gens qui ont des comportements agressifs, des comportements criminels inacceptables ont souvent développé ces pratiques—là parce qu'on ne leur a pas donné une égalité de chances au départ? Peut—être ne s'est—on pas assuré, dans les programmes sociaux, selon la façon dont les gens sont élevés, de la possibilité d'avoir accès à des services de garde adéquats quand les enfants sont jeunes et tenter de combattre vraiment la pauvreté chez les enfants?

Est—ce que ce ne serait pas de ce côté qu'il faudrait chercher des solutions de façon plus approfondie pour régler les problèmes une fois pour toutes, et non seulement faire des interventions curatives et punitives?

C'est sûr qu'on aura toujours besoin de corriger des situations et de faire des interventions dans des cas précis, dans des cas de violence inacceptables comme celui de Polytechnique, mais il y a aussi tous les autres cas qui se présentent.

Est-ce qu'on ne devrait pas plutôt, comme élus, tenter de trouver des solutions de fond plutôt que d'énoncer des faits très reprochables, des faits qui sont inacceptables? Il faut que notre réflexion aille plus loin et qu'on aille jusqu'à trouver des solutions.

J'inviterais la députée à répondre à la question suivante: Dans le programme du Parti réformiste, y a-t-il ce qu'il faut de forme de compassion, de forme d'acceptation des situations et de traitements adéquats pour corriger ces situations dans notre société? Est-ce qu'on est prêt à mettre en vigueur la déclaration du Parlement de 1989 contre la pauvreté des enfants? Est-ce que ce n'est pas plus de ce côté-là, du côté de la prévention, qu'il faut mettre nos priorités, de telle façon qu'on ne répète pas, par exemple, le modèle américain où on dépense plus d'argent dans les prisons qu'à venir en aide aux personnes?

## [Traduction]

Mme Meredith: Je remercie le député de sa question. Le Parti réformiste est certes en faveur de la prévention de la criminalité, mais on ne saurait s'occuper uniquement de prévention sans prendre de dispositions à l'égard des crimes eux-mêmes.

Nous croyons que les programmes sociaux devraient s'adresser aux plus nécessiteux, mais en réalité, les pauvres comme les riches commettent des crimes. La criminalité ne connaît pas de